LA DIVERSITE CULTURELLE AU SMSI: UNE VISION DE LA SOCIETE CIVILE (ALAIN AMBROSI, CMIC)

Introduction

La question de la diversité culturelle et linguistique était l'un des points à l'ordre du jour du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Disons d'emblée que le sommet n'a sur ce sujet rien produit qui soit vraiment original, qui apporte aux débats et qui fasse avancer sur le fonds de la question. Sur ce thème comme sur les autres grands enjeux le SMSI s'est montré des plus conservateurs.

Ce qui est intéressant et éclairant est moins dans le contenu de la déclaration officielle finale que dans la manière dont se sont déroulés et conclus les débats. Éclairant à plusieurs titres: sur l'état des lieux de cette question dans « la gouvernance mondiale » et sur les acteurs en présence et le rapport de forces dans la suite du débat dans et hors des instances de l'ONU.

Après avoir posé le cadre et le contexte dans lequel s'est déroulé le sommet, mon exposé portera sur la façon dont le sommet a traité la question de la diversité culturelle en mettant en parallèle les déclarations officielles et celles de la société civile. Finalement, ma conclusion portera sur la place relative de ce sommet dans le grand et vieux débat sur la diversité culturelle et les développements possibles que proposent les différents acteurs.

Un Sommet qui se veut original et novateur

C'est en décembre dernier que se déroulait à Genève le SMSI. Faisant suite aux différents sommets thématiques de l'ONU qui se sont succédés depuis le premier « Sommet de la terre » à Rio en 1992, celui-ci se voulait original à plus d'un titre.

Le SMSI avait en effet prévu d'intégrer la société civile et l'entreprise privée dès le processus préparatoire. Un secrétariat exécutif du Sommet tripartite (Gouvernements, Entreprise privée, Société civile) a été mis en place au début de ce processus qui aura duré plus de 18 mois avec des réunions préparatoires dans les grandes régions du monde et, en tout, cinq réunions internationales si on compte les réunions intersessions qui ont été rajoutées en cours de route.

Deuxième particularité, le SMSI se déroule en deux temps : la réunion de Genève de décembre 2003 sera suivie par une deuxième rencontre à Tunis en novembre 2005. La déclaration de principes et le plan d'action élaborés à Genève sont donc testés pendant deux ans puis revus et corrigés à Tunis.

Un bilan mitigé

Il y a deux façons d'envisager le SMSI et donc de faire le bilan de cette première phase.

1) On peut considérer ce sommet comme un test dans le processus de construction d'un nouveau modèle de « gouvernance mondiale ». En se voulant original et innovateur en termes de participation de l'ensemble des grands acteurs sociaux et en étalant le processus sur plus de quatre ans, le SMSI est en fait un ballon d'essai des plus intéressants.

Après près de deux ans de processus préparatoire et au vu des déclarations produites à Genève, on peut dire d'ores et déjà que ce test a échoué :

1. Les gouvernements se sont montrés incapables de formuler une approche commune qui aborde de front les grands défis de la « société de l'information ». La déclaration de principes finale obtenue à la toute dernière minute au prix de débats difficiles et souvent houleux, n'est qu'un consensus très conservateur qui, de manière générale, est très en deçà des déclarations et conventions internationales produites sur le sujet dans les 20 dernières années.

2. L'entreprise privée a brillé par son absence tout au long du processus montrant par là qu'elle refuse d'être protagoniste d'un débat public sur la société de l'information.

3. La société civile a, non sans hésitation dans ses rangs, accepté de jouer le jeu du tripartisme[1] et participé aux débats en tant qu'observateur. Malgré le caractère officiellement participatif que s'était donné le sommet, elle a du faire face à l'opposition ouverte et constante tout au long du processus de certains pays dits non démocratiques et celle, plus larvée et subtile, des pays dits démocratiques qui ont posé mille et une difficultés pour empêcher un véritable dialogue. Face à la logique néolibérale qui dominait les débats, la société civile a été le dernier rempart pour rappeler les droits acquis dans le système des Nations Unies depuis la seconde guerre mondiale. Acculée dans ce rôle défensif, elle n'a pas vraiment réussi à élever le débat pour traiter des vrais défis de la société de l'information de manière innovatrice comme ils auraient mérité de l'être. À l'heure du bilan donc, bien qu'il soit généralement reconnu que sa présence et son insistance sur les droits humains ait influé sur la déclaration de principes officielle, la société civile n'a pas pu faire inclure les valeurs qui sont les siennes dans les documents finaux. Elle a donc décidé de produire une déclaration qui lui est propre qu'elle a demandé d'annexer à la déclaration des gouvernements. Le titre de cette déclaration « Définir des sociétés de l'information centrées sur les besoins des êtres humains » en dit déjà long sur la différence de perspective.

2) Par contre, si on considère ce Sommet comme une étape dans un processus de plus longue haleine pour définir et règlementer la société de l'information ou, comme préfère l'appeler la société civile, la « société des savoirs partagés », on doit alors constater qu'il y a eu des avancées significatives. Ces avancées, personne ne le nie aujourd'hui, sont dues principalement à la présence de la société civile. C'est en effet par la participation active de cette « société civile internationale » que le SMSI aura été un espace de discussion et d'intelligence collective sans précédent. Il faut ici en donner le crédit aux organisateurs et en particulier à la ténacité du secrétariat de la société civile et du président du processus, Adama Samassekou (ancien Ministre de la culture de son pays, le Mali). En plus d'élever le niveau des débats, cet espace, aura permis aux représentants de la société civile de démontrer leur capacité d'être de véritables interlocuteurs dans les discussions sur la gouvernance mondiale.

Le traitement de la diversité culturelle et linguistique

Si on devait hiérarchiser les grandes thématiques qui ont été débattues au cours de ce sommet, la question de la diversité culturelle viendrait après la connectivité, la sécurité, les différentes applications des TIC dans les secteurs de la santé, commerce, agriculture, etc., le financement des infrastructures ou encore les droits de propriété intellectuelle et la gouvernance d'Internet. Il n'en

1 Mukti stakeholder en anglais parfois traduit en multisectoriel.

reste pas moins que, parce qu'elle demeure une question transversale à la plupart des thématiques, elle a sa place dans les documents finaux. Si dans la déclaration de principes des gouvernements, elle n'occupe que trois paragraphes, le plan d'action lui consacre plusieurs de ses recommandations. Comme nous l'avons signalé, ces documents non seulement n'apportent rien d'original au débat, mais ils se montrent très prudents sur les développements possibles des discussions en cours sur la scène internationale. Pourtant, pour ceux qui ont assisté aux discussions tout au long des 18 mois préparatoires, ils vont bien au delà de ce qu'on pouvait attendre de ce sommet. Le libellé final de ces propositions a en effet été obtenu « à l'arraché » à la toute veille du sommet. Il est intéressant pour les débats en cours d'en rappeler le déroulement.

La dernière réunion préparatoire (prepcom) du SMSI qui devait finaliser les documents officiels du sommet a eu lieu à la fin septembre 2003. Les états s'étaient alors montré incapables d'arriver à un consensus, achoppant sur des questions aussi fondamentales que la simple mention des droits de la communication, la référence explicite aux diverses conventions sur les droits économiques et sociaux et culturels et celle sur les droits au développement. En ce qui concerne la question de la diversité culturelle les États ne s'étaient alors pas entendus pour référer ou même faire une simple allusion à la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle[2]. Il a fallu une réunion spéciale au mois de novembre convoquée par le Président du processus, pour, sur sa proposition accoucher de la déclaration finale.

Sur la question spécifique de la diversité culturelle, le « timing » était sans doute peu approprié aux prises de position trop tranchées. En effet, la dernière prepcom qui était censée être décisive a eu lieu quelques semaines avant l'ouverture de l'Assemblée générale de l'UNESCO qui devait statuer sur le projet de Convention sur la diversité culturelle. Quand on sait que les États-Unis, qui ont nouvellement réintégrés l'UNESCO, ont tenté jusqu'à la dernière minute de faire avorter ce projet, on ne s'étonnera donc pas qu'ils bloquent également une déclaration de principe au SMSI. Ce qui est plus étonnant est que des pays comme le Canada par exemple qui a présidé à plusieurs reprises la commission de travail sur ce thème n'ait pu faire pencher la balance alors qu'il est le grand promoteur de ce dossier à l'UNESCO et ailleurs. Le désir de ne pas empiéter sur des délibérations qui s'annonçaient difficiles explique sans doute cette position mais cela en dit long sur l'autocensure que s'imposent certains acteurs dans des discussions censées être ouvertes.

Finalement, les trois petits paragraphes qui traitent de la diversité culturelle dans la déclaration de principes énoncent bien que la « *Société de l'information devrait être fondée sur le respect de l'identité culturelle, de la diversité culturelle et linguistique des traditions et des religions, devrait promouvoir ce respect et favoriser le dialogue entre les cultures et les civilisations* ». Ils mentionnent également, on pourrait dire, du bout des lèvres, la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Ils évitent pourtant de mentionner, encore moins d'encourager, la préparation d'une convention internationale sur laquelle travaillaient pourtant au même moment nombre des gouvernements présents mais dont l'issue était sans doute encore trop incertaine. Ils ne mentionnent pas non plus la responsabilité de l'état en matière culturelle alors que les diverses conférences de l'UNESCO sur les politiques culturelles (depuis celle de 1970!) réaffirment chaque fois le devoir de l'État de prendre les mesures adéquates pour mettre en pratique le droit à la participation culturelle. On sait que, là encore, les États-Unis suivis par d'autres pays occidentaux se sont souvent ouvertement opposés à cette position interventionniste de l'état, en particulier sur la question spécifique des médias. Pour eux, et c'est encore la raison qui revient de manière récurrente jusqu'à ce sommet, cela va à l'encontre du libre flux de l'information, de la presse libre et de l'indépendance des médias qui ne peuvent être garantis que par le libre marché.

2 http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf

Le plan d'action donne, on doit le reconnaître une liste beaucoup plus complète d'exhortations à l'action de l'État dans le domaine culturel mais sans aucune contrainte ni mécanisme de contrôle et encore moins de plan de financement au plan national ni international pour permettre qu'elles soient effectives.

La déclaration de la société civile est beaucoup plus explicite et normative sur la question de la diversité culturelle. Le titre de la déclaration de la société civile, comme on l'a vu, est d'ailleurs indicatif de ces intentions puisqu' il insiste sur le pluriel et les besoins des individus et collectivités. L'autre formulation souvent utilisée de « sociétés des savoirs partagés » montre aussi l'option en faveur du pluralisme, de la diversité et du dialogue interculturel. Ce libellé a d'ailleurs finalement été repris dans le dernier paragraphe de la déclaration gouvernementale.

Les principes et recommandations qui traitent de la diversité culturelle constituent la première partie d'un chapitre intitulé « Culture, savoir et domaine public » dont les deux autres sous-chapitres traitent des médias et du « domaine public du savoir global ».

Les points principaux qui démarquent cette déclaration de celle des gouvernements sont:
- l'insistance sur la création et la préservation d'un domaine public du savoir;
- la demande de révision et mise à jour régulière des accords (ADPIC et OMPI) sur les droits d'auteur, les brevets et marques déposées;
- la nécessité de l'intervention des États et d'un accord international effectif et contraignant en matière culturelle.

La société civile insiste plus particulièrement sur des sujets jugés fondamentaux pour promouvoir la diversité et la créativité dans une perspective de justice sociale: les médias indépendants et communautaires, la promotion du logiciel libre et, une « *attention particulière accordée aux mesures visant à maintenir la diversité du savoir et à protéger les ressources culturelles, intellectuelles et "naturelles" des populations autochtones* » .

Comme on peut s'y attendre par ailleurs, il est recommandé à l'OMC de ne pas considérer la culture, les contenus audio-visuels et les services comme des marchandises. Finalement, un appui inconditionnel et sans équivoque est donné aux travaux réalisés à l'UNESCO et à la démarche en cours en vue d'établir une convention internationale.

En résumé, on pourrait dire que la société civile a su apporter à ce débat une approche plus « globalisante » et holistique de la diversité culturelle en sachant tirer parti de l'hétérogénéité de ses représentants et en sachant intégrer leurs différentes contributions.

Les acteurs en présence et les suites prévues

Parmi les acteurs qui au sein de la société civile et ses alliés ont été les protagonistes de ce débat sur la diversité culturelle on remarquera en particulier:

- Les peuples autochtones qui ont été assez présents dans le débat du SMSI et ont réussi à réitérer leurs revendications basées sur le lien entre biodiversité et diversité des cultures. Celles-ci ont eu un certain écho dans les déclarations finales officielles et ont influencé la déclaration de la Société civile.
- La Francophonie a joué un rôle important sur ce dossier en organisant des séminaires au cours du processus préparatoire et en produisant une déclaration (celle des chefs d'états de Rabat en septembre 2003) qui inclut un paragraphe sur la diversité culturelle[3]. Plus

3 Voir http://smsi.francophonie.org/.

important et significatif a été la réunion « Trois espaces linguistiques : coopération, diversité et paix » organisée à Mexico en avril 2003[4] par la francophonie et les organisations équivalentes hispanophone (OEI) et lusophone (CPLP) et l'Union latine[5]. La déclaration sur la diversité culturelle produite à cette occasion venait à un moment opportun et était adressée plus particulièrement aux états présents au SMSI. Le plus intéressant de cette réunion a été la présence et l'appui donné à la déclaration finale des représentants du Conseil de l'Europe, de la Ligue des États Arabes, de l'Organisation arabe pour l'éducation,la culture et la science et de l'UNESCO.

Les divers regroupements d'artistes dont la Coalition pour la diversité culturelle, dans laquelle les artistes québécois sont très actifs, ont été peu visibles au cours des débats. Leur action internationale n'en a pas moins influencé nombre des intervenants qui avaient participé à leurs rencontres.

Enfin, parmi les nouveaux acteurs, on doit de plus en plus compter au sein du mouvement altermondialiste sur des réseaux de praticiens de médias alternatifs et d'usagers des nouvelles technologies qui font la promotion de la diversité culturelle. Médias alternatifs et communautaires, Association mondiale des radios communautaires, Association progressiste de communications, Agence latino-américaine d'information, Funredes, Bytes for All, Globalcn, etc. sont autant de réseaux qui, dans leurs pratiques au quotidien, vivent et promeuvent la diversité et le dialogue des cultures.

Tous ces acteurs sont très présents (en tant qu'observateurs cependant) dans les discussions en cours du projet de convention culturelle de l'UNESCO et les délibérations au sein du SMSI auront très certainement renforcé leur cohésion et éventuellement une approche stratégique commune.

Plus intéressant encore c'est que l'un des résultats de la réflexion et de la mobilisation qu'a occasionné le SMSI est la naissance d'une campagne internationale sur le Droit à Communiquer qui commence à prendre réalité dans de nombreux pays et régions du monde. Sous l'acronyme de CRIS (Communication Rights in the Information Society[6]) cette campagne touche tous les aspects de la démocratisation des communications depuis la protection de la vie personnelle, jusqu'à la diversité des médias, la promotion de nouveaux médias, etc. et où la question de la diversité culturelle occupe une place centrale.

En conclusion

Le SMSI n'aura donc pas apporté grand chose de neuf au débat sur la diversité culturelle et cela n'a rien de bien surprenant. On savait déjà que les sommets ne sont pas faits pour innover et celui-ci, aussi original qu'il prétendait être, n'a malheureusement pas été différent des autres. On aurait pu tout de même s'attendre à ce qu'il interpelle directement les institutions et influe sur les débats en cours. Il semblerait, au contraire, que le calendrier des débats dans d'autres instances de l'ONU (UNESCO, OMPI) et autres lieux de décision (OMC, NAFTA) ait contribué à rendre ce sommet encore plus timoré qu'il aurait pu l'être. Penser une ou des sociétés de l'information véritablement inclusives et répondant réellement aux objectifs du Millénaire, comme il est dit dans la déclaration de principes, aurait en effet bousculé la carte et le rôle respectif des institutions internationales aujourd'hui largement dominées par la logique néolibérale. Il est donc « normal » que les acteurs

4 http://3el.org/rubriqueFR.php3?id_rubrique=18
5 Voir http://3el.org/
6 http://www.crisinfo.org/

gouvernementaux et de l'entreprise privée aient préféré rester sur le statu quo et s'en remettre à ces institutions. Il est tout aussi normal que la société civile en sorte encore une fois frustrée.

Finalement, ce sommet aura montré que sur le sujet de la diversité culturelle comme sur la plupart des enjeux des sociétés de l'information, les véritables questions qui resurgissent sont celles qui dominent à l'heure de la globalisation néolibérale: l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme, la définition du bien public et du domaine public, le rôle et la responsabilité de l'État et du système multilatéral pour assurer la pratique effective des droits et principes des conventions internationales, la pérennité du multilatéralisme dans la "gouvernance mondiale» et, finalement, la participation effective de la société civile et le nécessaire changement vers une démocratie plus délibérative et participative. C'est autour de ces questions que s'affrontent deux modèles sociétaux mus eux-mêmes par des logiques et des valeurs foncièrement antagonistes.

Dans le champ de l'information et de la culture, ce qui est au centre de ces visions sociétales antagonistes et en constitue en quelque sorte le noeud gordien, est ce qu'on appelle désormais, et depuis les années 70, le « droit à communiquer ». La présence de représentants de la société civile au SMSI a eu le mérite de remettre à l'ordre du jour ce débat en évitant de tomber dans les pièges qui l'avait paralysé depuis plus de vingt ans. Encore engluée dans une bataille idéologique d'un autre siècle (que certains ont intérêt à maintenir), cette question est en effet encore mal comprise et est loin de faire l'unanimité au sein même de la société civile. Un nombre croissant d'acteurs s'accorde pourtant sur le fait que pour répondre aux défis de l'ère informationnelle et assurer autant la protection que l'accès et la participation effective des individus, groupes et collectivités, l'édifice législatif et juridique existant est insuffisant et qu'il est nécessaire de préciser les droits de la communication et les mécanismes de leur implémentation et de leur contrôle. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, le premier a fait référence explicitement à plusieurs reprises au droit à communiquer. Le droit à communiquer et les exigences d'accès et de participation qu'il pose seront le garant autant de la diversité culturelle que de la vie démocratique de nos sociétés de l'information. Car au delà de la protection des droits des individus et des collectivités, c'est bien d'inclusion et de participation effective de tous et toutes à tous les niveaux de la communication, c'est-à-dire à tous les niveaux de la vie publique, sociale, culturelle et politique dont il s'agit.

Le Sommet aura donc au moins permis de vulgariser ce débat et les positions des différents acteurs sur cette question cruciale. La question sur la diversité culturelle s'inscrit dans cette perspective large et les organisations qui en font la promotion gagneraient à ne pas l'oublier sur tous les fronts où elles interviennent.

Références

- Déclaration de principe (WSIS-03/GENEVA/DOC/0004) et Plan d'action (WSIS-03/GENEVA/DOC/0005) accessibles à: http://www.itu.int/wsis/documents/listing-all-fr-s|1.asp
- Déclaration de la Société civile : http://www.wsis-online.net/csnews/news/item?item_id=325499
- Campagne CRIS: http://www.crisinfo.org/content/view/full/74
- WSIS we SEIZE: http://www.geneva03.org/
- Contribution de la francophonie au SMSI: http://www.smsi.francophonie.org/
- Communicating in the information society: http://www.unrisd.org
- Plateforme des réseaux citoyens: http://www.globalcn.org
- Réseau international pour la diversité culturelle : http://www.incd.net/

Alain Ambrosi, un corse qui a passé son enfance au Maroc, vit au Québec et possède une longue expérience de terrain dans le monde

la communication comme acteur engagé de la société civile. Il dirige le Carrefour Mondial de l'Internet Citoyen (CMIC - http://globalcn.org) et a coordonné solidairement le Caucus Diversité Culturelle du Sommet Mondial de la Société de l'Information.